



Au cours de la vie du cheval

Équidés d'origine non constatée

Enregistrement et identification d'un ONC

Tout équidé stationné en France doit être identifié, pucé et enregistré au SIRE. Ainsi, les équidés n'ayant pas d'origines certifiées et reconnues sont enregistrés comme équidé d'origine non constatée (ONC). Un équidé (adulte ou poulain) est considéré comme ONC s'il n'est inscriptible ni dans un stud-book, ni en origine constatée.

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIDÉ

Relevé de signalement et pose d'un transpondeur

La démarche d'enregistrement d'un ONC, qu'il soit adulte ou poulain nécessite au préalable une identification de terrain par un identificateur habilité à contacter par vos soins (vétérinaire identificateur ou agent IFCE).

Celui-ci va alors vérifier si l'équidé est déjà porteur d'un transpondeur. Dans le cas contraire, il va procéder à la pose d'un transpondeur et au relevé de signalement comme suit :

- Signalement graphique pour les chevaux de selle, poneys et chevaux de trait.
- Signalement codifié et graphique pour les races asines et les zèbres.

Il se peut parfois que l'équidé soit déjà pucé (chevaux importés, identification non achevée,...). Dans ce cas, l'identificateur procède uniquement au relevé de signalement et stipule le numéro de transpondeur sur le formulaire après lecture et vérification de celui-ci. Il sera ensuite vérifié au SIRE si ce numéro de transpondeur est déjà enregistré.

ENVOI DE LA FICHE DE SIGNALEMENT

Enregistrement de l'équidé et attribution d'un numéro SIRE

Le feuillet blanc du document de signalement est à envoyer par l'identificateur à l'adresse suivante, accompagné d'un chèque de 44 € pour les équidés porteurs d'un transpondeur commençant par 25025 ... et 70 € pour les autres, à l'ordre de L'Ifce :

Institut français du cheval et de l'équitation
SIRE - Service des chevaux d'origines non constatées
B P 3 • 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

Le feuillet rose est à conserver par le propriétaire et sert de document d'identification provisoire durant 3 mois à compter de sa date de réalisation.

EDITION ET ENVOI DES DOCUMENTS PAR LE SIRE

Documents d'identification et carte d'immatriculation

Le SIRE édite un document d'identification et une carte d'immatriculation sur laquelle est mentionné votre nom de propriétaire.

L'équidé est enregistré en équidé d'origine non constatée (ONC) il pourra être enregistré auprès de la FFE pour participer à des compétitions de catégorie club ou des épreuves préparatoires mais ne pourra pas prendre part aux autres compétitions officielles ni obtenir de carnet de saillie en tant que reproducteur.

L'édition d'un document de remplacement pour un équidé ONC de plus de 12 mois implique obligatoirement l'exclusion de la consommation humaine de celui-ci.



C. FELTESSE - IFCE

Un dossier bien monté est plus vite réglé.

Pour les équidés ONC porteurs d'un transpondeur autre que 25025... sans passeport, joignez en supplément sur papier libre une attestation de non possession de passeport étranger et de renonciation à une demande de duplicata auprès d'un éventuel organisme émetteur initial, signée par le propriétaire.

Pour les équidés ONC étrangers possédant un passeport, joignez l'original du document, une déclaration sur l'honneur de propriété et un chèque de 40 €.

Pensez-y !

Si le chèque est envoyé séparément du feuillet blanc de signalement, pensez à noter le numéro de transpondeur au dos du chèque.